

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2019

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane), MONNIN Antoine, PONTIUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

1. INSCRIPTION DE L'ECOLE DANS LE PROJET DE REGROUPEMENT DES TROIS ECOLES DU RPI DANS LE BATIMENT « MAS LE CHATEAU »

Mme la Maire reprend l'historique du dossier :

- 2015 : Demande de l'inspection académique relayée par le Président de la CCA800 et la Vice-présidente en charge des écoles de réunir les trois écoles du RPI (Arc-sous-Montenot, Villers-sous-Chalamont, Villeneuve d'Amont) sous un même toit et demande de présenter un projet dans les trois ans à venir avec à terme, si impossibilité, fermeture des trois écoles et envoi des enfants du RPI sur d'autres écoles (Lavier, Dournon).
- 2016/2017 : L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté (AHSFC) propriétaire de la MAS « Le Château » informe de son intention de quitter Villeneuve d'Amont pour investir une aile du Grandvallier à Pontarlier pour une meilleure prise en charge de ses résidents. Après plusieurs rencontres avec Mme la Maire, l'AHSFC fait la proposition de céder les locaux sous forme de mise à disposition gratuite (hormis quelques amortissements) ou sous forme de bail emphytéotique à la commune.
- 2018 : l'IME l'Eveil informe de son obligation légale d'intégrer ses jeunes écoliers dans le milieu ordinaire d'ici à 5 ans. Le projet évolue donc vers la création de 3 classes du RPI plus 2 classes pour l'Eveil.
- La compétence école étant détenue par la CCA800, une rencontre entre tous les acteurs de ce projet est organisée à l'Inspection académique de Besançon où l'accord de principe des : Président de la CCA800, Directeur de l'AHSFC, Directeurs d'établissement de l'Eveil et la MAS, Maires des 3 villages ou de leur représentant et de la Direction de l'Inspection académique est validé. Un protocole d'accord sera proposé par l'Inspection académique et envoyé à tous afin qu'il soit annoté si besoin par les uns ou les autres puis proposé à la validation dans un deuxième temps.
La structure école étant la plus importante de ce projet, la CCA800 sera certainement attributaire de ces locaux.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette intégration de l'école de Villeneuve d'Amont dans le projet et donne pouvoir à Mme la Maire pour signer tous documents y afférents.

2. DEVIS PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2019

Mme la Maire présente les devis de l'ONF modifiés selon les dernières demandes du conseil municipal.

Travaux sylvicoles 2019 : 3768€ HT + 376.80€ TVA = 4144.80€ TTC

Assistance technique à la régie communale : 370€ HT + 74€ TVA = 444€ TTC

Accord à l'unanimité

POINT A VOIR

COURRIERS DIVERS

Agence Régionale de la Santé : répond à l'envoi de notre motion de soutien aux Urgences de Pontarlier. Un cabinet externe fera une étude sur l'organisation du service, l'analyse des flux patients, la répartition et l'utilisation des moyens alloués. Une organisation transitoire a été mise en place pour accompagner le personnel dans l'attente d'une solution pérenne.

Association « Doubs Festidiable » : informe de la parution prochaine du livre sur la construction du Pont du Diable coécrit par Joël Bole et Patrick Frechard au prix d'environ 15€. Réservation auprès de l'association.
Villes et Villages Fleuris : propose l'inscription de la commune pour l'obtention du label. Courrier non retenu par le conseil, il y a trop de contraintes liées aux aléas climatiques.

Communes forestières du Doubs : organise une formation à l'attention des élus sur le thème « maîtriser l'avenir de votre forêt – l'aménagement forestier, un guide pour la gestion durable ».

QUESTIONS DIVERSES

Interdiction de circulation rue de l'Eglise : Mme la Maire et son Conseil Municipal rappellent aux habitants l'interdiction de circulation dans la rue de l'église, il en va de la responsabilité et de la sécurité de tous !

Cimetière : toujours pour des raisons de sécurité l'accès au cimetière n'est pas permis, des pierres tombent encore !

Eglise : le devis d'une étude de solidité des murs a été validé ce jour par l'assurance. Le Préfet va apporter son appui à ce dossier pour faire avancer le dossier.

Fête des mères : la soirée aura lieu le vendredi 7 juin.

Lampadaires de rue : l'entreprise Prévalet sera relancée pour l'entretien des lampadaires en panne.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 09/04/2019

La Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLENEUVE D'AMONT' and '1810' around a central emblem.